

6 Suisse

Le Tessin fera timbrer la pause cigarette à ses fonctionnaires

RÈGLEMENT Dès le 1er février, l'Etat sévira contre les employés de l'administration cantonale qui interrompent leur travail pour sortir fumer. Une première nationale

ANDRÉE-MARIE DUSSAULT, LUGANO

Le Tessin serre la vis en ce qui concerne les pauses cigarettes. Dès le 1er février, le gouvernement entend réglementer les arrêts de travail de quelques minutes pris de façon répétée pour fumer, qui s'ajoutent aux deux pauses quotidiennes de quinze minutes prévues pour tous. Les employés de l'Etat qui souhaitent griller une cigarette devront désormais pointer avant de sortir fumer. Les cen-

driers se trouvant là où ils ont coutume de fumer, à l'extérieur des lieux de travail, seront également retirés.

«A tous ou à personne»

Dans un premier temps, cette décision ne s'appliquera qu'aux employés travaillant dans deux édifices du gouvernement cantonal et du parlement. Le Conseil d'Etat se réserve toutefois la possibilité d'étendre la mesure à d'autres bâtiments à l'avenir. Cette nouvelle disposition fait suite à un acte parlementaire de Fabio Badasci (Ligue des Tessinois) qui demandait que les pauses cigarettes soient réglementées, «les absences continues du poste de travail pour

fumer représentant un traitement inégal entre fumeurs et non-fumeurs, et une perte de productivité».

L'élu léguiste se dit satisfait de la nouvelle réglementation, mais déçu qu'elle touche seulement une fraction de fonctionnaires: «Une telle mesure doit s'appliquer à tous ou à personne.» Des employés de l'Etat l'avaient approché, se plaignant que des collègues étaient trop souvent dehors pour fumer, lui demandant s'il ne pouvait pas agir au niveau politique. «Il s'agit d'une question de justice et de respect; quand c'est le temps de travailler, tout le monde doit travailler, quand c'est la pause, c'est pause pour tous», estime-t-il. Son inter-

vention au Grand Conseil n'a pas manqué de créer une certaine polémique dans le canton, et même au-delà. Fabio Badasci affirme avoir reçu un cactus par la poste de la part de *L'illustré*, qui lui reprochait sa proposition «trop radicale, bafouant le principe de liberté». «Beaucoup de personnes m'ont appuyé, mais plusieurs m'ont aussi attaqué, confie le Tessinois. C'est sûr, il faut avoir les épaules larges.»

Défendant les droits des employés de l'administration cantonale pour le syndicat chrétien OCST, Lorenzo Jelmini reconnaît qu'il est juste que fumeurs et non-fumeurs soient à parité en termes de pauses et de temps de travail, mais il regrette

que le gouvernement ait eu à se pencher sur une telle question. «Devoir tout réglementer, à ce point, est insensé et exagéré. La priorité devrait être l'efficacité des employés et non pas s'ils prennent ou non cinq minutes pour aller fumer.»

Fumeurs plus responsables

A la division des ressources au Département des finances et de l'économie, son directeur, Nicola Novaresi, considère que la nouvelle mesure rendra plus responsables celles et ceux qui s'absentent du travail pour fumer, «puisque les absences dépassant le temps concédé pour les pauses ordinaires ne seront pas comptabilisées comme du temps

de travail». «L'intention de l'acte parlementaire qui sous-tend la décision est également de décourager le tabagisme», ajoute-t-il.

Les médias locaux ont décrit le Tessin comme le premier canton à faire timbrer ses fonctionnaires pour la pause cigarette, pouvant éventuellement faire des émules ailleurs. «Nous n'avons pas connaissance de mesures similaires prises par d'autres administrations cantonales», indique Nicola Novaresi, rappelant toutefois qu'en 2007 le Tessin a été le premier canton à introduire l'interdiction de fumer dans les lieux publics. «Une étape historique qui a ouvert la voie à un changement de paradigme au niveau national.» ■